



## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Ce débat permet au Conseil Communautaire d'être informé de l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités du budget primitif. Ce débat est aussi un outil de prospective et il donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice démocratique d'information et de transparence vis-à-vis de la population.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la gestion et la structure de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (ajouté par l'article 107 de la loi NOTRE).
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur (ajouté par la LPPF 2018-2022)
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (ajouté par la LPPF 2018-2022)

Il doit être publié et transmis aux services de l'Etat et aux Communes membres.

Le présent rapport est organisé comme suit :

1. Contexte
2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2019
  - 1.1. Recettes
  - 1.2. Dépenses de fonctionnement
  - 1.3. Effectifs
  - 1.4. Investissements
  - 1.5. Endettement
3. Les perspectives et orientations
  - 2.1. Perspectives 2019-2020
  - 2.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2019
  - 2.3. Investissements projetés en 2019-2020
  - 2.4. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes

## 1. Contexte

La Communauté de Communes du Perche s'est vue confier en janvier 2017 de nombreuses nouvelles compétences (zones d'activité, immobilier économique, promotion du tourisme, documents d'urbanisme, aire d'accueil des gens du voyage, gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations...). Cela a eu des répercussions sur le plan organisationnel et financier. A cette date 2 syndicats ont été dissous (SYVAL et SYNDIVAL, gérant les zones d'activité et l'immobilier économique sur Nogent le Rotrou) et 3 nouvelles communes ont intégré l'intercommunalité (Chapelle Royale, Les Autels Villevillon et Luigny).

Depuis 2017, les finances de la Communauté de communes du Perche sont organisées en un budget principal et quatre budgets annexes :

- Régie de transport scolaire (qui comprend le budget de la régie de transport de Luigny depuis 2017 et comprendra celui de la régie de Coudreceau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019),
- SPANC (assainissement non collectif),
- Zones d'activités ZA (regroupant l'ancien budget ZA de la Communauté de Communes et le budget du SYNDIVAL),
- Immobilier économique (regroupant le budget du SYVAL). Ce budget est assujéti à la TVA.

En janvier 2018, deux nouveaux transferts de compétences ont été opérés (Programme local de l'habitat et Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance), n'ayant pas engendré de transfert de charge financière des communes.

La compétence « Lieu d'accueil Enfants Parents » a également été transférée en octobre 2018 à l'intercommunalité.

En janvier 2019, le périmètre de la Communauté de Communes a de nouveau évolué avec la création de deux communes nouvelles :

- Commune nouvelle d'Arcisses regroupant Margon, Brunelles et Coudreceau (cette dernière étant jusqu'alors rattachée à la Communauté de Communes Terres de Perche),
- Commune nouvelle d'Authon du Perche, regroupant les communes d'Authon du Perche et de Soizé.

Cette évolution entraîne la dissolution de la régie de transport de Coudreceau au profit de la Communauté de Communes.

En outre, le syndicat mixte intercommunal du bassin de rétention de la Flônerie à Margon va également être dissous, suite au retrait du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir de ce syndicat. La Communauté de Communes du Perche a repris la gestion de cet ouvrage le 01/01/2019.

## 2. La situation financière de la Communauté de Communes au 01/01/2019

### 1.1. Recettes de fonctionnement

#### • Evolution de la fiscalité : une forte baisse des recettes fiscales en 2018

Les recettes nettes générées par la fiscalité intercommunale ont nettement baissé en 2018 par rapport à 2017, suite à une diminution des bases sur la fiscalité 'entreprises'. La fiscalité 'ménage' est quant à elle globalement stable.

Le produit de la fiscalité ménage s'élève à 1 116 885€ en 2018.

FISCALITE MENAGE	2016		2017		2018		Evolution 2017-2018
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	
Taxe Habitation	1.67%	355 103 €	2.51%	560 178 €	2.51%	560 994 €	+816 €
Foncier Bâti	1.58%	314 851 €	2.37%	504 230 €	2.37%	511 257 €	+7 027 €
Foncier Non Bâti	2.75%	38 719 €	2.75%	44 156 €	2.75%	44 634 €	+478 €
<b>TOTAL</b>		<b>708 673 €</b>		<b>1 108 564</b>		<b>1 116 885 €</b>	<b>+8 321 €</b>

Suite au passage au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un taux de fiscalité unique s'applique en matière de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Une harmonisation progressive du taux sera réalisée jusqu'en 2023 sur les différentes communes membres pour tenir compte des écarts qui existaient lors de la mise en place.

Ainsi, les taux appliqués sur les Communes en 2018 dans le cadre du lissage progressif ont été les suivants :

Commune	Taux	Commune	Taux
Argenvilliers	22.14%	La Gaudaine	21.52%
Authon du Perche	21.83%	Luigny	21.14%
Beaumont les Autels	22.54%	Margon	20.59%
Béthonvilliers	19.07%	Miermaigne	24.01%
Brunelles	21.97%	Nogent le Rotrou	24.96%
Champrond en Perchet	23.96%	St Bomer	24.88%
Chapelle Royale	21.14%	St Jean Pierre Fixte	21.14%
Charbonnières	21.37%	Soizé	20.23%
Coudray au Perche	19.10%	Souancé au Perche	22.82%
Les Autels Villevillon	21.14%	Trizay Coutretot St Serge	21.14%
Les Etilleux	20.29%	Vichères	19.92%

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises n'a pas évolué entre 2017 et 2018 : 23.98%. Néanmoins, les bases ayant baissé, le produit fiscal généré est en baisse de 104 638 € par rapport à 2017.

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) a également fortement baissé en 2018 par rapport à 2017 (-167 762 €). Cette imposition est très fluctuante, liée notamment à la conjoncture. Les prévisions pour 2019 indiquent des montants équivalents à ceux de 2018.

Enfin, la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales > 400m<sup>2</sup>) a elle aussi diminué en 2018 (- 167 762 €).

Au total, la fiscalité « entreprise » a subi une baisse globale de 391 540 € entre 2017 et 2018 (soit -8.9%).

FISCALITE ENTREPRISES	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
CFE (*)	2 056 496 €	2 290 490 €	2 185 852 €	-104 638 €
CVAE (*)	1 207 941 €	1 430 197 €	1 321 324 €	-108 873 €
TASCOM (*)	448 435 €	529 782 €	362 020 €	-167 762 €
IFER (*)	86 485 €	93 389 €	83 037 €	-10 352 €
Autres impôts (TAFNB) (*)	43 477 €	46 960 €	47 045 €	+85€
<b>TOTAL</b>	<b>3 842 834 €</b>	<b>4 390 818 €</b>	<b>3 999 278 €</b>	<b>-391 540 €</b>

(\*) CFE = Cotisation Foncière des Entreprises ; CVAE = Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, TASCOM = Taxe sur les Surfaces Commerciales ; IFER = Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux ; TAFNB = Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti

#### • Poursuite de la baisse des dotations en 2018

##### Dotation d'intercommunalité :

Après une augmentation en 2016 suite au passage en FPU<sup>1</sup>, la dotation d'intercommunalité est retombée à 442 569 € en 2017 et à 406 573 € en 2018, soit une baisse de 60 285€ en 2 ans.

La CC du Perche a néanmoins bénéficié en 2018 du maintien de la bonification de DGF (représentant 99 927€ du montant de la dotation d'intercommunalité) car elle disposait des compétences requises.

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la CC Perche était de 0.196 en 2018 (CIF moyen de la catégorie : 0.357). Ce coefficient mesure les produits fiscaux transférés par les communes. Plus il est élevé, plus les communes ont transféré de compétences à la Communauté de Communes.

##### Dotation de compensation :

Cette dotation correspond à la compensation part salaire que percevaient les communes avant le passage en FPU. Elle est en baisse depuis 2016, atteignant 1 672 495 € en 2018 (-94 701 € en 3 ans).

<sup>1</sup> FPU = Fiscalité Professionnelle Unique

Les montants de DGF ne sont pas encore connus pour 2019.

La loi de Finances pour 2019 prévoit un maintien de l'enveloppe à l'échelle nationale et une réforme de la dotation d'intercommunalité.

#### FPIC :

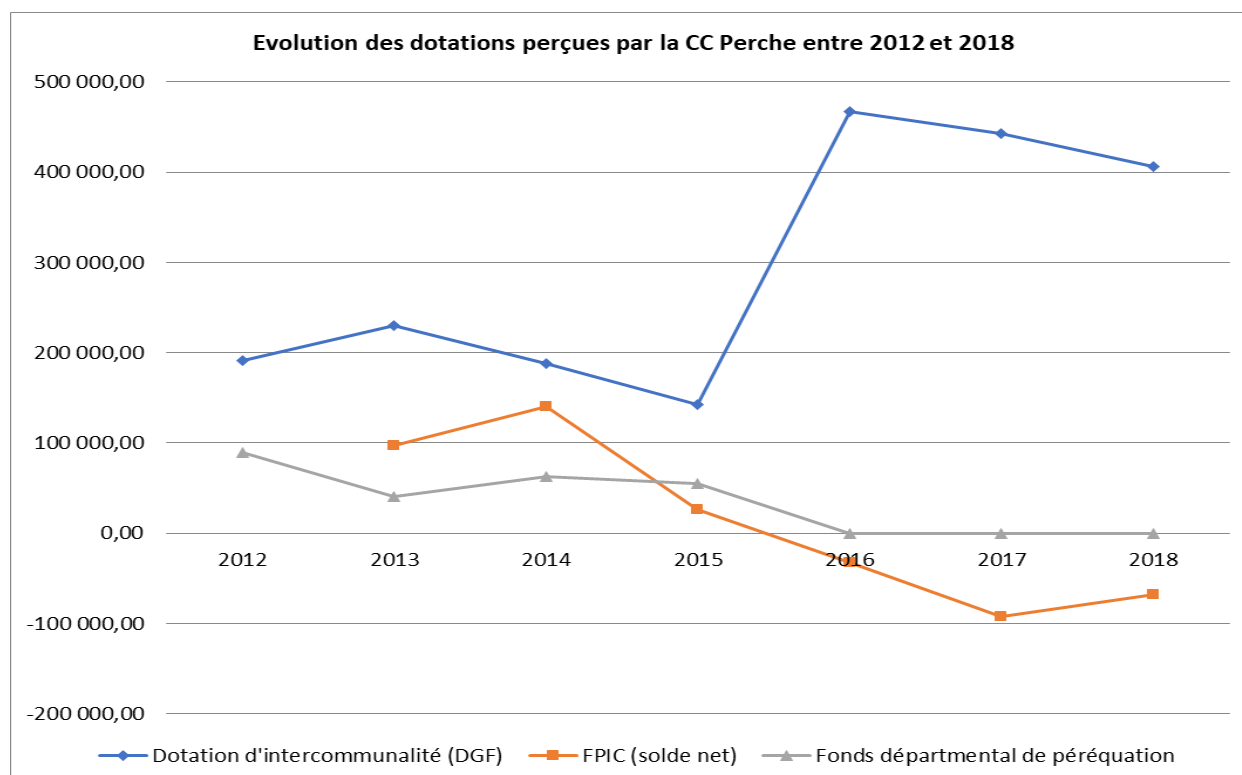
Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est constitué d'une dépense et d'une recette pour la CC Perche. Il est en forte baisse depuis 2015. La Communauté de Communes est devenue contributeur net depuis 2016. Ainsi, alors qu'elle percevait une recette nette de 25 768 € en 2015, la CC Perche a versé 92 074 € en 2017 et 68 075 € en 2018

Evolution du FPIC :

Droit commun 2015	Montant prélevé	-45 097
	Montant reversé	70 865
	<b>Solde net</b>	<b>25 768</b>
Droit commun 2016	Montant prélevé	-169 627
	Montant reversé	136 814
	<b>Solde net</b>	<b>-32 813</b>
Droit commun 2017	Montant prélevé	-199 020
	Montant reversé	106 946
	<b>Solde de droit commun</b>	<b>-92 074</b>
Droit commun 2018	Montant prélevé	-125 679
	Montant reversé	57 604
	<b>Solde de droit commun</b>	<b>-68 075</b>

L'évolution de cette dotation ne peut être estimée et son montant est transmis tardivement à la CdC, après le vote des budgets (en mai ou juin), créant des incertitudes voire des difficultés de prévision budgétaire.

Par ailleurs, la Communauté de Communes ne perçoit plus le fonds départemental de péréquation depuis 2016 (recette de plus de 58 000€ en moyenne par an entre 2011 et 2015).



### 3 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes ont globalement augmenté de 829 300€ en 2018 par rapport à 2017 tous budgets confondus.

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des dotations aux amortissements et à des opérations de cessions de biens (+ 662 353€) : début d'amortissement du Pôle Enfance-jeunesse et de l'interconnexion en eau potable de Souancé au Perche, rattrapage d'amortissements sur le budget immobilier économique (SYVAL), sortie de biens de l'actif suite à des ventes (vente anticipée du bâtiment industriel SIT, vente d'un garage). La dotation aux amortissements devrait retomber à un montant de 706 500€ en 2019 (contre 864 334€ en 2018).

Les autres évolutions se répartissent comme suit :

- Baisse globale des charges à caractère général de 96 437€,
- Augmentation des charges de personnel de 96 386€ : création d'un poste d'assistant administratif, accroissement des effectifs des accueils de loisirs suite au retour à la semaine de 4 jours et à l'augmentation des enfants accueillis, montée en charge de l'urbanisme (PLUI), internalisation du ménage à la Maison de santé de Nogent le Rotrou, prise de compétence lieu d'accueil enfants-parents...
- Augmentation du versement au SICTOM<sup>2</sup> pour la collecte et le traitement des déchets ménagers (+ 23 740€),
- Augmentation des attributions de compensation versées aux communes du fait de rôles supplémentaires de fiscalité perçues sur des années antérieures (+151 862€). Ce poste va de nouveau baisser en 2019 (environ 100 000€).
- Diminution des dotations versées au titre de la péréquation entre collectivités (FPIC et FNGIR<sup>3</sup>) : - 73 341€
- Augmentation des autres charges de gestion courante de 68 664€, principalement du fait de créances admises en non-valeur,
- Augmentation des charges d'intérêts d'emprunt de 18 233€

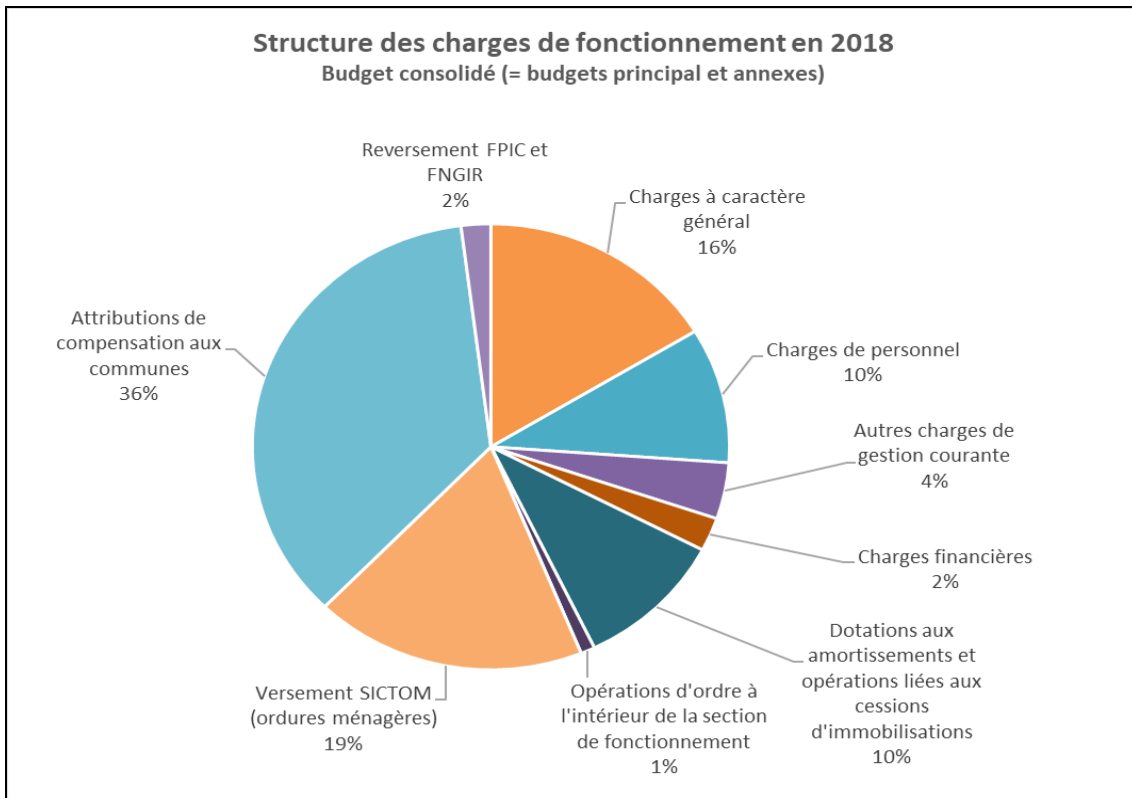
#### **Evolution des charges de fonctionnement BUDGET CONSOLIDE (= budget principal + budgets annexes) :**

		CA 2016	CA 2017	Projection CA 2018	Ecart CA 2017/2018
002	Déficit de fonctionnement reporté	45 886	30 626	18 096	-12 530
011	Charges à caractère général	557 715	1 922 700	1 826 263	-96 437
012	Charges de personnel	932 825	1 000 233	1 096 620	+96 386
014	Versement SICTOM (déchets ménagers)	2 022 097	2 038 107	2 061 847	+23 740
014	Attributions de compensation	5 253 301	3 840 970	3 992 832	+151 862
014	Reversement FPIC et FNGIR	169 627	298 205	224 864	-73 341
65	Autres charges de gestion courante	121 595	387 505	456 169	+68 664
66	Charges financières	57 043	253 835	272 067	+18 233
67	Charges exceptionnelles	10 067	2 178	46	-2 312
042	Dotations aux amortissements et opérations liées aux cessions d'immobilisations	251 178	478 707	1 141 060	+662 353
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	115 580	108 072	-7 508
	<b>TOTAL</b>	<b>9 421 336</b>	<b>10 368 646</b>	<b>11 197 937</b>	<b>+829 291</b>

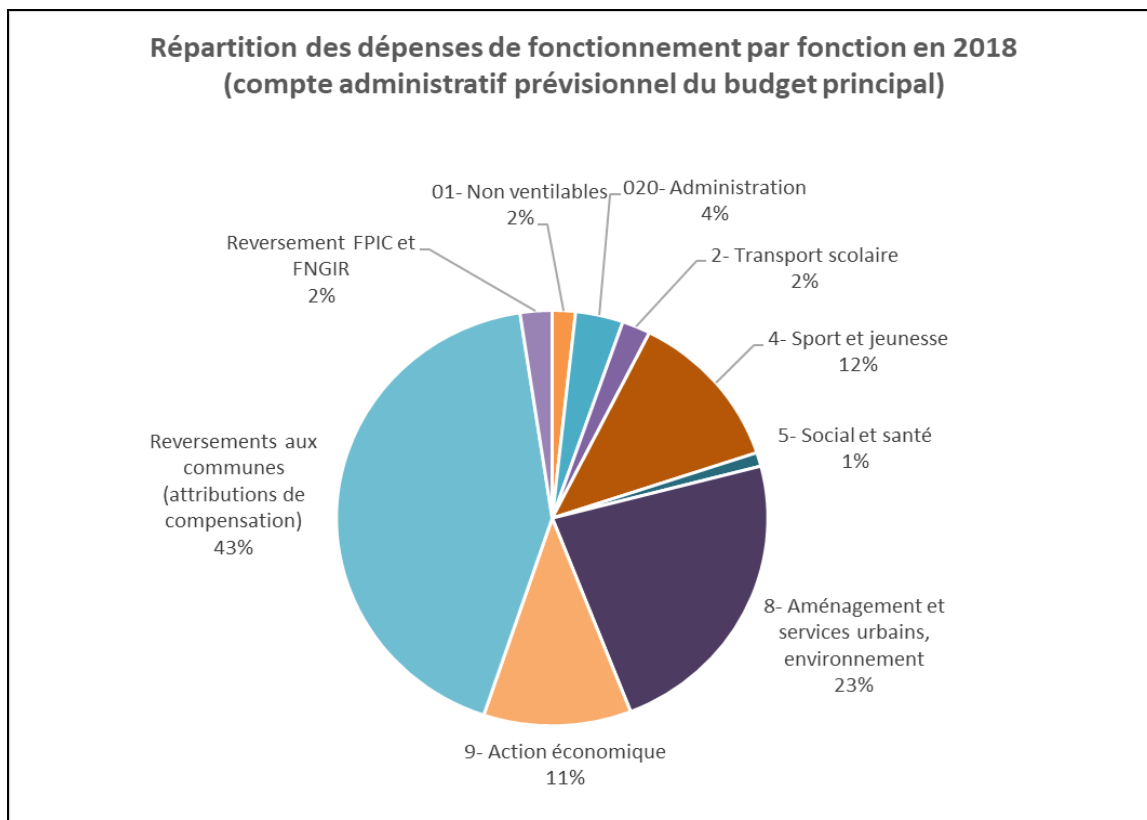
<sup>2</sup> SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères

<sup>3</sup> FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources



Les reversements de fiscalité aux communes sous forme d'attributions de compensation constituent 36% des charges de fonctionnement de la Communauté de Communes, les versements au SICTOM 19%, les charges à caractère général 16%, les charges de personnel 10%, les dotations aux amortissements 10% et les charges d'intérêts d'emprunt 2%.



La fonction 8 « Aménagement et services urbains, environnement » regroupe les déchets ménagers, les interconnexions d'eau potable, le haut débit.

Les charges non ventilables comprennent la cotisation au PETR, les indemnités des élus et diverses autres charges.

## 4 Effectifs

Au 31 décembre 2018, la Communauté de Communes comptait 38 agents permanents, parmi lesquels 26 titulaires et 12 contractuels, le tout représentant 26,5 équivalents temps plein. 1 agent relève de la catégorie A, 6 de catégorie B et 31 de la catégorie C. L'âge moyen des agents était de 43 ans et l'ancienneté moyenne dans la structure de 5 ans ½.

30 agents étaient par ailleurs mis à disposition par les Communes membres.

La Communauté de Communes mettait quant à elle 7 agents à disposition des communes à cette date.

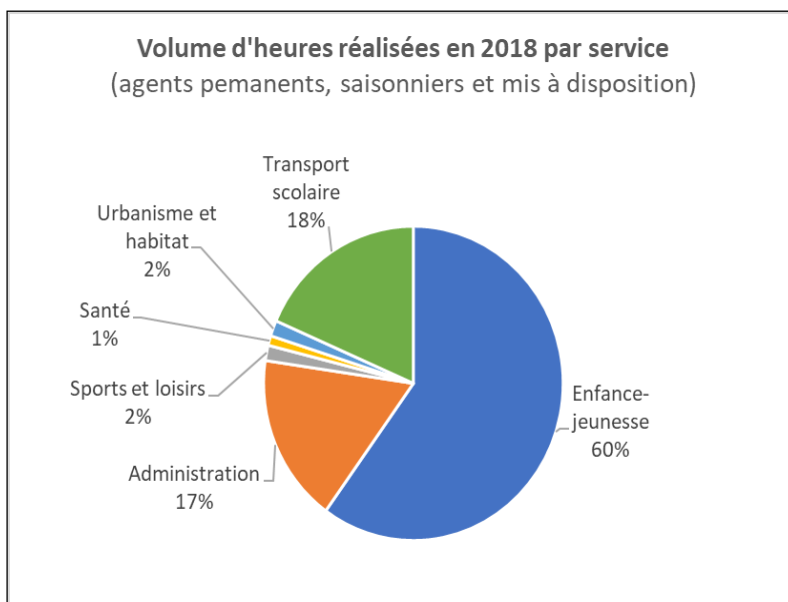
Enfin, la CC Perche recrute une cinquantaine de saisonniers pour animer les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

La durée annuelle de travail à temps plein au sein de la Communauté de Communes est de 1607 heures.

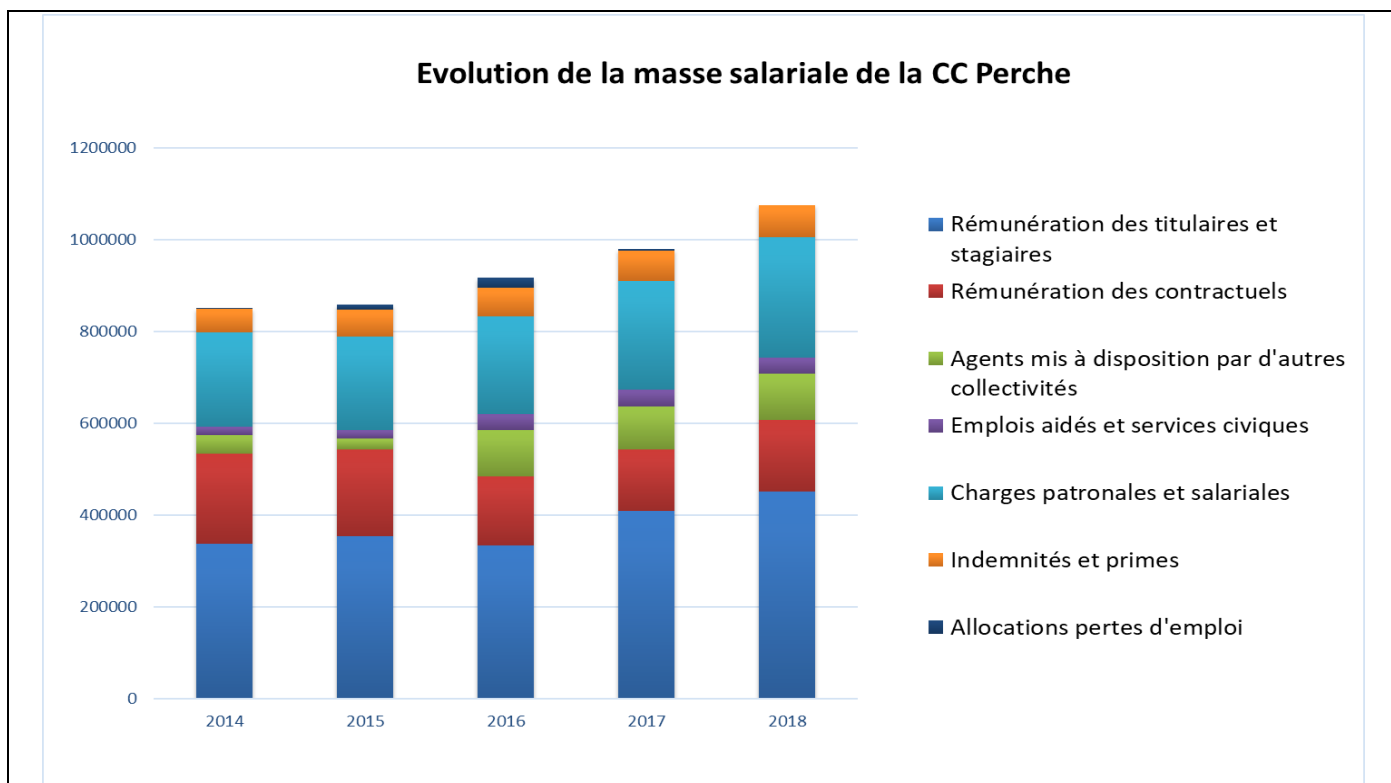
Près de 49 700 heures ont été effectuées au total en 2018 par les services de la Communauté de Communes, tous agents confondus (agents permanents, saisonniers et mis à disposition par les communes), soit 3 600 heures de plus qu'en 2017. Cela représente 31 équivalents temps plein (ou ETP).

### Répartition des effectifs par service :

Le service enfance-jeunesse représente 60% des heures effectuées (18.6 ETP), le transport scolaire 18% (5.7 ETP), le service administratif et technique 17% (5.4 ETP), le service sports et loisirs 2% (0.5 ETP), l'urbanisme et habitat 2% (0.5 ETP) et la santé 1% (0.3 ETP).



### Evolution de la masse salariale :



<b>RECETTES (budget consolidé)</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Remboursements pour emplois aidés	44 931	12 680	35 309	27 195	24 862
Remboursements maladie/maternité	0	11 308	1 485	16 905	14 338
Agents mis à disposition par la CdC	0	9 623	7 312	13 105	14 457
<b>TOTAL</b>	<b>44 931</b>	<b>33 611</b>	<b>44 106</b>	<b>57 205</b>	<b>53 657</b>
<b>CHARGES NETTES (dépenses-recettes)</b>	<b>805 692</b>	<b>824 796</b>	<b>873 719</b>	<b>923 029</b>	<b>1 021 763</b>

En 2018, des nouveaux agents ont intégré la CdC :

- Réorganisation des services administratifs de la Communauté de Communes pour tenir compte de l'augmentation des charges, avec création d'un emploi nouveau d'assistante administrative,
- Pour tenir compte de l'augmentation des effectifs des accueils de loisirs le mercredi sur tous les sites et en périscolaire sur Souancé au Perche, un animateur supplémentaire a été recruté à l'automne 2018 et des compléments d'heures payées à des animateurs,
- Création d'un poste d'animateur pour le Lieu d'accueil Enfant Parent (en novembre 2018),
- Pérennisation d'un emploi d'avenir en novembre 2018.

La mutualisation de personnels communaux et intercommunaux se poursuit en 2018 :

Mises à disposition des communes vers la CC Perche :

Nogent le Rotrou	- Mise à disposition d'un chargé de mission d'urbanisme (1/3 temps en 2017, 1/2 temps en 2018), - Mise à disposition de 3 animateurs et de 2 agents de restauration pour les accueils de loisirs et le Lieu d'accueil Enfants-Parents, - Mise à disposition d'un conducteur de car, - Mise à disposition des services techniques pour des petits travaux et la gestion des ouvrages de prévention des inondations sur Nogent le Rotrou et à La Flônerie, - Mise à disposition du chargé de communication pour la rédaction du magazine intercommunal.
Authon du Perche	- Mise à disposition de 5 agents : ménage pour l'accueil de loisirs et le Relais Assistants Maternels, planning du gymnase, interventions techniques diverses sur les différents sites, secrétariat
Margon	- Mise à disposition d'un conducteur de car jusqu'en juillet 2018 (emploi intercommunal créé ensuite suite au départ en retraite du conducteur)
Souancé au Perche	- Mise à disposition de 2 agents pour les accueils de loisirs (ménage, secrétariat)
Argenvilliers	- Mise à disposition d'un agent pour le relais assistantes maternels (ménage)

Mises à disposition de la CC Perche vers les communes :

Authon du Perche	- Mise à disposition de 3 animateurs pour les temps d'accueil périscolaires et la surveillance de cantine
Luigny	- Mise à disposition d'un agent technique
Souancé au Perche	- Mise à disposition de 3 animateurs pour les temps d'accueil périscolaires



## 5 Investissements

Dépenses d'investissement réalisées par la CC Perche entre 2015 et 2018 :

DEPENSES /HT	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Achats de cars	149 900	0	0	0	149 900
Interconnexions d'eau potable	11 604	693 508	8 248	0	713 360
Très haut débit	55 000	55 000	22 673	39 340	172 013
Pôle Enfance-jeunesse	1 944 541	243 428	22 844	0	2 210 813
Maison de Santé de Nogent le Rotrou	40 595	1 551 811	530 153	81 653	2 204 212
Boucles à vélo	14 048	33 002	0	0	47 050
Maison de Santé d'Authon du Perche	0	0	7 658	5 580	13 238
Réhabilitation des anciens abattoirs pour une activité agroalimentaire	0	0	0	3 977 391	3 977 391
Bâtiment administratif	0	0	0	241 666	241 666
<b>TOTAL</b>	<b>2 215 688</b>	<b>2 576 748</b>	<b>591 576</b>	<b>4 345 630</b>	<b>9 729 642</b>

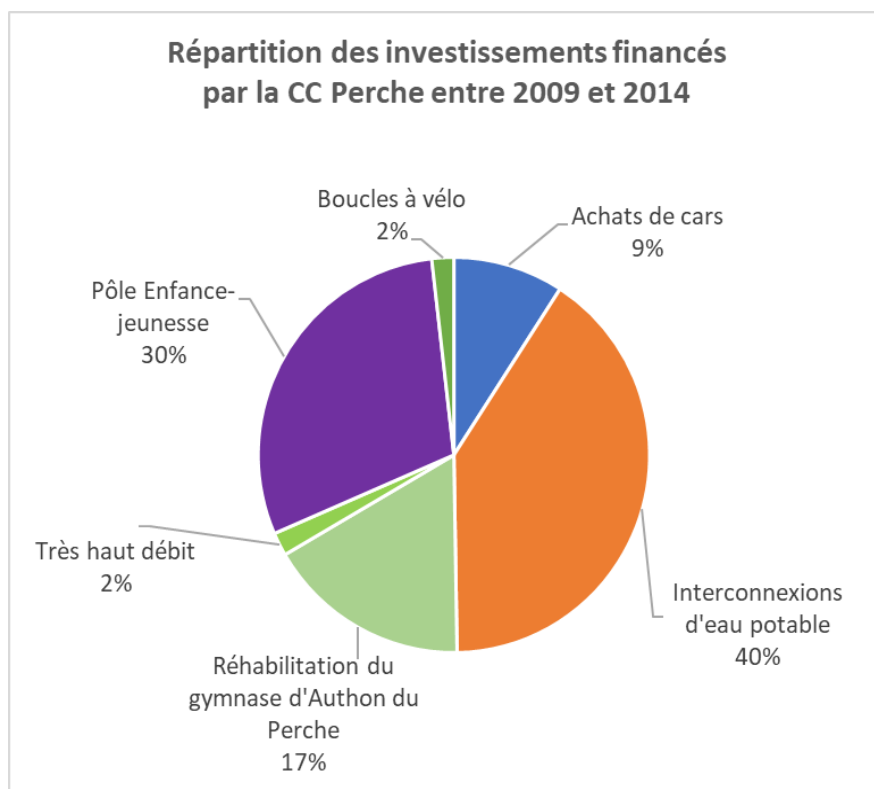
La Communauté de Communes a réalisé près de 9.73 M€/HT d'investissements entre 2015 et 2018. Elle a obtenu 3.85 M€ de subventions pour ceux-ci, soit un taux de subventionnement moyen d'environ 40%.

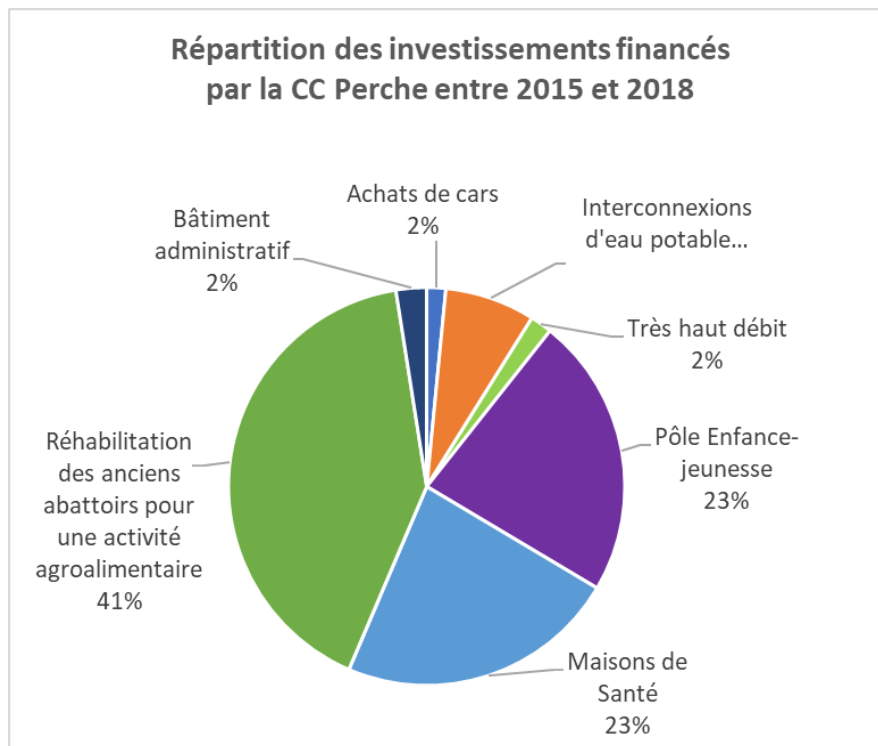
Le reste à charge pour la Communauté de Communes s'est élevé à 5.88 M€ (60% des projets).

Le volume des investissements a été important en 2018 (4.35 M€/HT), du fait de la réhabilitation de la friche constituée des anciens abattoirs de Nogent le Rotrou pour y accueillir une activité agroalimentaire.

De plus, la Communauté de Communes a eu l'opportunité d'acquérir en 2018 un bâtiment administratif pour y transférer son siège, l'ancien étant devenu trop étroit et inadapté au fonctionnement de la structure.

En outre, des projets sont en préparation et devraient aboutir sur la période 2019-2020 : maison de santé d'Authon du Perche, PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), interconnexion d'eau potable entre St Bomer et Soizé, travaux sur les zones d'activité...





## 6 Endettement

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 13,73 M€ (14,16 M€ en janvier 2018). Il se répartit comme suit entre les différents budgets de la Communauté de Communes :

- Budget principal : 3,427 M€
- Budget annexe des transports scolaires : 0,078 M€
- Budget annexe des zones d'activité (ex-SYNDIVAL) : 2,678 M€
- Budget annexe de l'immobilier économique (ex-SYVAL) : 7,548 M€

902 466 € de capital ont été remboursés en 2018.

Un seul nouvel emprunt a été contracté en 2018, pour l'achat du nouveau siège de la Communauté de Communes (120 000€, remboursable sur 10 ans – cf. annexe).

En outre, suite à la dissolution du syndicat mixte du bassin de rétention de la Flônerie à Margon, la Communauté de Communes a récupéré le 01/01/2019 les deux emprunts contractés par ce syndicat, pour un capital restant dû de 349 303 €.

L'annuité totale à payer en 2019 s'élèvera à 1,277 M€ (dont 276 315€ d'intérêt). Elle est en légère progression par rapport à l'année passée du fait de la reprise des emprunts du syndicat de la Flônerie. Elle évolue dans sa structure (+98 147€ d'amortissement du capital, -5 716€ d'amortissement des intérêts).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'endettement de la Communauté de Communes s'élève à 702€/habitant.

L'état récapitulatif des emprunts est joint en annexe du présent document.

Le profil d'extinction de la dette est le suivant, tous budgets confondus :

Année	Capital restant dû au 01/01	Capital amorti	Intérêts	Annuité	Dette/ hab	Variation capital amorti / N-1	Variation intérêts / N-1
2018	14 162 855,53	902 465,90	282 031,26	1 184 497,16	724,44	100 409,19	24 420,59
2019	13 729 692,59	1 000 612,48	276 315,20	1 276 927,68	702,29	98 146,58	-5 716,06
2020	12 729 080,11	970 277,90	253 301,55	1 223 579,45	651,10	-30 334,57	-23 013,66
2021	11 758 802,21	999 170,69	232 136,40	1 231 307,09	601,47	28 892,78	-21 165,14
2022	10 759 631,52	1 003 286,75	208 873,83	1 212 160,57	550,36	4 116,06	-23 262,58
2023	9 756 344,77	998 355,12	186 130,36	1 184 485,48	499,05	-4 931,62	-22 743,47
2024	8 757 989,65	957 504,62	164 956,38	1 122 461,00	447,98	-40 850,51	-21 173,98
2025	7 800 485,03	954 243,24	144 485,85	1 098 729,09	399,00	-3 261,38	-20 470,53
2026	6 846 241,79	788 355,08	125 138,73	913 493,81	350,19	-165 888,16	-19 347,12
2027	6 057 886,72	809 907,16	112 076,31	921 983,47	309,87	21 552,08	-13 062,42
2028	5 247 979,55	732 475,67	92 801,66	825 277,33	268,44	-77 431,49	-19 274,65
2029	4 515 503,89	695 729,86	78 764,93	774 494,79	230,97	-36 745,80	-14 036,74
2030	3 819 774,02	690 688,20	65 709,69	756 397,89	195,38	-5 041,66	-13 055,24
2031	3 129 085,82	479 111,30	54 084,69	533 195,99	160,06	-211 576,90	-11 625,00
2032	2 649 974,52	491 482,35	43 584,32	535 066,67	135,55	12 371,05	-10 500,37
2033	2 158 492,17	494 279,92	32 579,21	526 859,13	110,41	2 797,57	-11 005,11
2034	1 664 212,25	405 114,53	20 211,39	425 325,92	85,13	-89 165,39	-12 367,82
2035	1 259 097,72	308 694,93	16 578,82	325 273,75	64,40	-96 419,60	-3 632,57
2036	950 402,78	308 483,06	12 902,17	321 385,23	48,61	-211,87	-3 676,65
2037	641 919,72	251 054,88	9 279,32	260 334,20	32,83	-57 428,18	-3 622,85
2038	390 864,84	48 598,36	6 788,76	55 387,12	19,99	-202 456,52	-2 490,56
2039	342 266,49	46 396,33	5 990,79	52 387,12	17,51	-2 202,03	-797,97
2040	295 870,16	47 208,26	5 178,86	52 387,12	15,13	811,94	-811,94
2041	248 661,90	48 034,41	4 352,71	52 387,12	12,72	826,14	-826,14
2042	200 627,49	48 875,01	3 512,11	52 387,12	10,26	840,60	-840,60
2043	151 752,48	49 730,32	2 656,80	52 387,12	7,76	855,31	-855,31
2044	102 022,16	50 600,60	1 786,52	52 387,12	5,22	870,28	-870,28
2045	51 421,55	51 486,08	901,01	52 387,09	2,63	885,48	-885,51
2046	-64,53	0,00	0,00	0,00	0,00	-51 486,08	-901,01

(\*) Population (Insee 2015) : 19 550 habitants (Coudreceau inclus)

Le remboursement prévisionnel jusqu'à 2021 est le suivant pour chacun des budgets :

	2019		2020		2021	
	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts	Capital amorti	Intérêts
<b>Budget principal</b>	256 099	60 482	262 384	53 831	268 908	47 096
<b>Budget annexe Transport</b>	29 258	2 551	17 372	1 544	17 978	938
<b>Budget annexe ZA</b>	181 472	101 121	147 862	95 246	154 579	89 360
<b>Budget annexe Immobilier économique</b>	533 783	112 160	542 659	102 680	557 706	94 742
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 612</b>	<b>276 315</b>	<b>970 278</b>	<b>253 302</b>	<b>999 171</b>	<b>232 136</b>
<b>Différence N-1</b>	+98 147	-5 716	-30 335	-23 014	+28 893	-21 165

### 3. Les perspectives et orientations

Les orientations stratégiques sont les suivantes pour la période 2018-2020 :

- Poursuivre le programme d'investissements engagé ;
- Maintenir l'épargne de gestion et l'autofinancement de la Communauté de Communes en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en réduisant l'endettement.

#### 2.1. Perspectives 2019-2020

La Communauté de Communes du Perche est actuellement dans une phase de croissance. Plusieurs compétences ont été transférées depuis janvier 2017, ayant un impact sur l'organisation, le fonctionnement et les finances de la Communauté de Communes, ayant entraîné :

- Une montée en charge de de la Communauté de communes en matière de développement économique : gestion des zones d'activité et de l'immobilier économique, promotion du tourisme,
- Un développement de l'action de la CdC en matière d'aménagement de l'espace et de politique de l'habitat : élaboration d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), participation aux travaux d'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) portés par le Pôle d'Equilibre Territorial du Perche, étude habitat lancée en 2018,
- La poursuite des efforts engagés au cours des années précédentes en matière de services à la population, avec un focus sur la santé (Maisons de santé de Nogent le Rotrou et Authon du Perche)
- Un renforcement des interventions dans le domaine de l'eau : finalisation du programme d'interconnexions d'eau potable (St Bomer), organisation de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), avec la dissolution du syndicat mixte dit de « La Flônerie » le 1<sup>er</sup> janvier 2019, préparation enfin du transfert de la compétence « eau potable » prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour porter ce développement, la Communauté de Communes a mis en œuvre en 2016 deux outils, indispensables pour planifier son action, optimiser l'utilisation des ressources, mais également favoriser une meilleure organisation et solidarité territoriale :

- Un schéma de mutualisation des services,
- Un pacte financier et fiscal avec les communes membres.

A cela s'est ajouté en 2018 la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements et d'une prospective financière, exercice néanmoins rendu très délicat du fait de l'incertitude pesant sur les recettes (baisse des recettes fiscales non prévue en 2018, évolution des dotations non maîtrisée).

Sur le plan financier, la Communauté de Communes devra en 2019 et 2020 préserver son autofinancement pour financer le programme pluriannuel d'investissements envisagé.

#### 2.2. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement en 2019

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement pour 2019 se caractérise ainsi :

- Augmentation globale des charges de fonctionnement liée à la reprise des charges du syndicat mixte du bassin de rétention de la Flônerie à compter du 01/01/19 : dépenses de fonctionnement d'environ 222 000 €. Des recettes nouvelles sont également attendues : compensation de 106 270 €/an pendant 3 ans versée par le Conseil Départemental, 48 400 € d'amortissements des subventions, excédent reporté de 59 642€. A noter, les communes de Margon et Nogent le Rotrou puis la CdC à compter de 2017, versaient une participation annuelle à ce syndicat (21 916€ en 2018).
- Augmentation des subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes « Zones d'activités » et « Immobilier économique » par rapport à 2018, liées aux projets en cours (travaux sur la zone d'activité de l'Aunay notamment).
- Evolution de la charge de l'emprunt en 2018 : + 98 147€ en capital et – 5716 € en intérêts
- Evolution des charges de personnel liées à la mise en œuvre des compétences nouvelles (économie, eau, Lieux d'accueil enfants-parents)
- Charges de fonctionnement du nouveau bâtiment administratif (eau, électricité, chauffage)
- Incertitudes sur les évolutions des recettes fiscales et des dotations (et notamment le FPIC et la DGF), non connues à ce jour

En particulier, en matière de ressources humaines, les évolutions envisagées sont les suivantes :

- Recrutement d'un chargé de développement économique (gestion des zones d'activité et de l'immobilier économique, appui au dispositif Territoire d'Industrie), à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2019,
- Recrutement d'un agent spécialisé sur les questions de l'eau, futur responsable du service « Eau » de la CdC (eau potable, assainissement non collectif, GEMAPI), au cours du dernier trimestre 2019,
- Charges nouvelles liées à la gestion de la compétence « Lieux d'accueil Enfants Parents » et à la mise en œuvre du nouveau contrat enfance jeunesse (coordination),
- Charges liées à la mise en œuvre du second volet de la réforme PPCR<sup>4</sup> et à la mise en place du RIFSEEP<sup>5</sup>.

En termes de mutualisation de personnels avec les Communes membres, des évolutions pourraient être opérées en 2019, dans le cadre du renouvellement des conventions de mise à disposition avec les Mairies (prévu mi-2019).

### 2.3. Investissements projetés en 2019-2020

Un programme pluriannuel d'investissements a été défini pour la période 2018-2020. Les principaux investissements envisagés sur 2019 et 2020 sont :

- Aménagement de la Maison de Santé d'Authon du Perche,
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI),
- Interconnexion d'eau potable de Saint Bomer avec Soizé,
- Travaux de rénovation et de sécurisation de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- Poursuite du déploiement du très haut débit (THD),
- Travaux d'extension de voirie sur les zones d'activité de Nogent le Rotrou (l'Aunay) et d'Argenvilliers (Les Bouleaux)
- Fonds de concours à la Mairie de Nogent le Rotrou pour l'aménagement d'un giratoire sur la rocade de Nogent le Rotrou
- Equipements et travaux divers

#### • **Aménagement de la Maison de Santé d'Authon du Perche :**

Le projet vise à aménager une Maison de santé sur Authon du Perche pour accueillir 4 médecins, 1 podologue, un cabinet de infirmiers et un autre praticien. L'année 2018 a permis d'avancer sur le projet architectural (avant-projet définitif approuvé en fin d'année) et les études techniques, ainsi que sur le projet de santé avec les praticiens. Ce dernier a été validé par l'Agence Régionale de Santé fin 2018. Le plan de financement a également été affiné.

Le projet est estimé globalement à 809 000€/HT (incluant l'achat du bâtiment, les études de maîtrise d'œuvre, les travaux, les frais divers...). Le reste à charge pour la CdC et de 302 000€. Il sera autofinancé sur 2019 et 2020. Les travaux devraient débiter au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

#### • **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

La Communauté de Communes a prescrit début 2018 l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Ce document sera élaboré sur 4 à 5 ans. Le budget global est estimé à 280 000 €/HT.

Trois études thématiques ont été lancées en 2018. Elles permettront d'alimenter ce document, ainsi que d'autres démarches territoriales (Action Cœur de ville...) :

- Etude habitat-logement (22 400 €/HT) : Menée par le cabinet Urbanis/U2E, elle vise à établir une stratégie territoriale et définir un programme d'actions en matière d'habitat, sur la base d'un diagnostic détaillé. Elle doit également permettre d'alimenter le programme Action Cœur de Ville et assier les bases de la future commission intercommunale du logement. Cette étude bénéficie de financements de l'Etat/ANAH (11 200€) et de la Banque des Territoires (5 376€).
- Etat initial de l'environnement et évaluation environnementale (14 500 €/HT) : ce travail sera réalisé par le Parc Naturel Régional. Elle permettra d'alimenter le PLUI et le SCOT<sup>6</sup> du Perche d'Eure et Loir.
- Diagnostic agricole (22 560 €/HT) : Menée par la Chambre d'Agriculture, il sera réalisé en lien étroit avec les communes et les exploitants agricoles du territoire.

Une consultation a été lancée fin 2018 pour sélectionner le prestataire qui accompagnera la Communauté de Communes tout au long de la mise en œuvre du PLUI (diagnostic global, projet d'aménagement et de développement durable, orientations d'aménagement et de programmation, zonage et règlement, concertation avec les habitants...)

<sup>4</sup> Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations

<sup>5</sup> Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

<sup>6</sup> SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

• **Interconnexion d'eau potable de Saint Bomer avec Soizé (commune nouvelle d'Authon du Perche) : maîtrise d'œuvre et marché de travaux**

Le projet d'interconnexion d'eau potable entre les 2 communes pour sécuriser St Bomer est estimé à 360 000€/HT. Le reste à charge pour la CdC devrait être de 108 000€, sous réserve d'obtention des subventions (Agence de l'Eau, Etat/DETR, Conseil Départemental). Le projet devrait être mené sur la période 2018-2019. La consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé début janvier 2019.

• **Travaux de rénovation et de sécurisation de l'aire d'accueil des gens du voyage :**

Le site comprend 20 emplacements avec boxes individuels. 8 d'entre eux doivent être rénovés et l'intégralité du site doit être sécurisée et réhabilitée (fermeture complète des boxes...). Le projet est estimé à 265 502€/HT. Il a obtenu une subvention de 108 700€ de l'Etat au titre de la DETR 2017. Les travaux ont débuté en janvier 2019 pour plusieurs mois.

• **Poursuite du déploiement du très haut débit (THD) :**

Une nouvelle convention a été signée en 2017 avec Eure-et-Loir Numérique pour couvrir le déploiement des infrastructures numériques sur la période 2017-2020. Dans celle-ci, il est prévu un versement de 1.594 M€ par la CdC qui comprend les 1.553M€ de la convention initiale auxquels s'ajoute une plus-value de 41 000€ sur le bilan de la 1<sup>ère</sup> phase (2013-2016).

Le paiement sera étalé sur 33 ans sous forme de subventions en annuités payées par la CdC au syndicat :

- Une subvention annuelle d'investissement qui permettra à Eure-et-Loir Numérique de payer le capital de l'emprunt contracté pour financer cette opération. Celle-ci est estimée à 40 000€ en 2018 et 58 000 € à partir de 2019.
- Une subvention en fonctionnement pour le paiement des intérêts, estimée à 21 000€ en 2018, 29 000 € à partir de 2019.

• **Travaux sur les zones d'activité de Nogent le Rotrou (l'Aunay) et d'Argenvilliers (Les Bouleaux) :**

L'entreprise Marie Laure PLV implanté sur la zone d'activité de l'Aunay, à Nogent le Rotrou, réfléchit à un projet d'extension. Si celui-ci aboutit, la CdC devra étendre la voirie et les réseaux internes à la zone (estimés à 400 000 €/HT) et réaliser des travaux d'aménagement foncier sur ses terrains (estimés à 900 000€/HT). Le projet immobilier serait porté par la société d'économie mixte régionale qui demande une prise de participation de la CdC à hauteur 600 000 € (10% du coût du projet). En outre et afin de permettre la commercialisation des terrains encore disponibles sur la zone d'activité « Les Bouleaux » d'Argenvilliers, il est envisagé de finaliser en 2020 la raquette de contournement à l'intérieur du site (travaux estimés à 50 000 €/HT).

• **Fonds de concours à la Mairie de Nogent le Rotrou pour l'aménagement d'un giratoire sur la rocade de Nogent le Rotrou :**

Afin de désengorger le secteur urbain de Nogent le Rotrou des flux de poids lourds, et en particulier des véhicules desservant les entreprises BBRAUN, AXEREAAL et VALLEGRAIN, il est prévu d'aménager un giratoire sur la rocade de Nogent le Rotrou. Le projet est porté par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir qui demande une participation de 20% à la ville. Dans la mesure où le projet est en lien étroit avec l'activité économique, la Communauté de Communes se propose de verser un fonds de concours à la Mairie, à hauteur de 10% du projet, soit un montant estimé à 200 000€.

• **Autres projets et travaux divers :**

Différents autres projets et travaux sont envisagés pour 2019 parmi lesquels :

- Achat d'un car : 168 000€/TTC
- Travaux divers sur les équipements liés à la prévention contre les inondations (automatismes, groupes électrogènes...) : 40 000 €/TTC
- Rénovation de la toiture terrasse et remplacement de l'armoire électrique et des pompes primaires de la chaufferie à la Maison de santé de Nogent : 65 000 €/TTC
- Aménagement d'un sol amortissant au Pôle Enfance Jeunesse : 33 000 €/TTC
- Etude opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH-RU (dispositif d'appui à la rénovation de l'habitat) : 54 000€/TTC
- Remplacement du serveur informatique multisite et du réseau de téléphonie de la CdC : 30 500€/TTC
- Création d'un nouveau site Internet pour la Communauté de Communes (avec paiement en ligne) : 15 000 €/TTC
- Equipements divers : 15 000 €/TTC

## Programme pluriannuel d'investissements 2018-2020

	Coût global estimatif/HT	Coût global /TTC	Subventions	FCTVA	Emprunt	Autofinancement CC Perche			Dépenses déjà mandatées (/TTC)	Restes à réaliser 2018 /TTC	BP 2019 /TTC	
						Global	2018	2019				2020
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>6 242 966</b>	<b>6 977 170</b>	<b>2 043 700</b>	<b>685 499</b>	<b>1 120 000</b>	<b>3 127 971</b>	<b>259 400</b>	<b>745 339</b>	<b>381 000</b>	<b>3 151 860</b>	<b>134 121</b>	<b>1 279 200</b>
Très Haut Débit	1 828 000	1 828 000				1 828 000	40 000	58 000	58 000	296 013	0	58 000
Maison de Santé de Nogent le Rotrou	2 235 056	2 612 070	1 130 000	371 070	1 000 000	111 000	0	45 000	0	2 547 070	0	65 000
Maison de santé d'Authon du Perche	809 000	938 000	504 000	126 000		308 000	52 000	150 000	106 000	15 886	47 077	400 000
PLUI	280 000	336 000	24 000	55 000		257 000	0	150 000	107 000	0	71 352	150 000
Interconnexion St Bomer	360 000	432 000	252 000	70 768		109 232	0	30 000	75 000	0	0	100 000
Aire d'accueil des gens du voyage	265 500	318 600	108 700	52 260		157 640	12 400	145 240	0	14 880	0	303 700
Achat bâtiment administratif CC + mobilier et aménagement	255 000	260 000			120 000	140 000	125 000	15 000	0	244 000	14 775	15 000
Etude opérationnelle OPAH-RU	45 000	54 000	25 000			29 000		29 000	0			54 000
GEMAPI/Flônerie : travaux divers, automatisme, groupes électrogènes	50 000	60 000				60 000		40 000	20 000	0	0	40 000
Pôle Enfance : sol amortissant	27 500	33 000		5 400		27 600		27 600	0	0	0	33 000
Serveur informatique + téléphonie	25 410	30 500		5 000		25 500		25 500	0			30 500
Création site Internet CC Perche	12 500	15 000				15 000		15 000				15 000
Véhicule CC	12 500	15 000				15 000	15 000	0	0	12 451	0	0
Equipements divers	37 500	45 000				45 000	15 000	15 000	15 000	21 560	917	15 000
<b>BUDGET TRANSPORT</b>	<b>140 000</b>	<b>168 000</b>	<b>56 000</b>	<b>27 500</b>	<b>0</b>	<b>84 500</b>	<b>0</b>	<b>84 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>168 000</b>
Achat car	140 000	168 000	56 000	27 500		84 500	0	84 500		0	0	168 000
<b>BUDGET IMMOBILIER ECONOMIQUE</b>	<b>5 952 600</b>	<b>0</b>	<b>668 000</b>	<b>0</b>	<b>4 445 000</b>	<b>839 600</b>	<b>39 600</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>4 140 826</b>	<b>111 765</b>	<b>1 411 800</b>
Réhabilitation des anciens abattoirs	4 252 600		443 000		3 770 000	39 600	39 600	0	0	4 140 826	111 765	111 800
Aménagement foncier ZA Aunay (MLPLV)	900 000		225 000		675 000	0		0				900 000
Participation SEM (MLPLV)	600 000					600 000		300 000	300 000			300 000
Fonds de concours pour le giratoire rocade de Nogent le Rotrou	200 000					200 000		100 000	100 000			100 000
<b>BUDGET ZA</b>	<b>450 000</b>	<b>540 000</b>	<b>100 000</b>	<b>88 541</b>	<b>125 000</b>	<b>226 459</b>	<b>0</b>	<b>176 300</b>	<b>50 160</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>480 000</b>
Extension voirie ZA l'Aunay (MLPLV)	400 000	480 000	100 000	78 700	125 000	176 300		176 300				480 000
Raquette ZA Argenvilliers	50 000	60 000		9 840		50 160			50 160			0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 785 566</b>	<b>7 685 170</b>	<b>2 867 700</b>	<b>801 539</b>	<b>5 690 000</b>	<b>4 278 531</b>	<b>299 000</b>	<b>1 406 140</b>	<b>831 160</b>	<b>7 292 686</b>	<b>245 886</b>	<b>3 339 000</b>

## 2.4. Epargne et autofinancement de la Communauté de Communes

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté ces dernières années, les recettes réelles de fonctionnement ont baissé en 2014 et 2015, du fait de la baisse des dotations (DGF et FPIC). Cela a eu un impact sur l'autofinancement de la Communauté de Communes qui s'est réduit fortement en 2014 et est devenu négatif en 2015.

L'augmentation de la fiscalité en 2016 et en 2017, ajouté au passage en fiscalité professionnelle unique en 2016 (bonification de DGF), ont permis de rétablir l'épargne nette de la Communauté de Communes à un niveau correct depuis 2016.

L'épargne nette 2017 tient compte de l'intégration des budgets des deux syndicats dissous SYVAL et SYNDIVAL et de la reprise des emprunts.

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement (\*):

BUDGET CONSOLIDE			CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
70	Produits des services et ventes		202 075	210 915	292 606	316 536
73	Impôts et taxes	+	2 665 747	6 739 861	7 797 454	7 429 768
74	Dotations et subventions	+	599 234	2 681 055	2 551 034	2 666 131
75	Autres produits de gestion courante	+	0	0	514 326	585 543
014	Versement SICTOM	-	1 964 728	2 022 097	2 038 107	2 061 847
014	Attributions de compensation	-	0	5 253 301	3 840 970	3 992 832
014	Reversement FPIC et FNGIR	-	45 097	169 627	298 205	224 864
<b>TOTAL</b>			<b>= 1 457 232</b>	<b>2 186 806</b>	<b>4 978 138</b>	<b>4 718 435</b>

(\*) Calcul = chapitres 70+73+74+75-014

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (\*):

BUDGET CONSOLIDE			CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
011	Charges à caractère général		491 850	557 715	1 922 700	1 826 263
012	Charges de personnel	+	873 407	932 825	1 000 233	1 096 620
65	Autres charges de gestion courante	+	128 159	121 595	387 505	456 169
013	Remboursements pour CAE /maladie	-	33 611	37 061	44 266	31 296
<b>TOTAL</b>			<b>= 1 459 805</b>	<b>1 575 074</b>	<b>3 266 173</b>	<b>3 347 756</b>

(\*) Calcul = chapitres 011+012+65-013

### Evolution de l'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDE (= budget principal et budgets annexes):

		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)		1 457 232	2 186 806	4 978 138	4 718 435
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)		- 1 459 805	- 1 575 074	- 3 266 173	- 3 347 756
<b>Epargne de gestion (=EBF)</b>		<b>= -2 573</b>	<b>611 732</b>	<b>1 711 965</b>	<b>1 370 679</b>
Intérêts d'emprunt		- 59 892	57 043	253 835	272 067
Produits - charges exceptionnelles		+ 12 367	-2 914	136 945	432 045
<b>Epargne brute (= CAF brute)</b>		<b>= -50 098</b>	<b>551 775</b>	<b>1 595 075</b>	<b>1 530 656</b>
Remboursement du capital des emprunts		- 90 879	126 244	802 974	902 467
<b>Epargne nette</b>		<b>= -140 976</b>	<b>425 531</b>	<b>792 101</b>	<b>628 190</b>

L'épargne et les résultats cumulés dégagés en 2017 et 2018 permettent d'envisager un autofinancement des investissements prévus pour 2019 et 2020, sans avoir recours à l'emprunt, à l'exception des travaux sur la ZA de l'Aunay (emprunt de 800 000€ envisagé).

La Communauté de Communes devra rester très vigilante sur les dépenses de fonctionnement pour ne pas réduire trop cet autofinancement et poursuivre les investissements projetés en 2019 et 2020, d'autant que l'évolution des recettes de fonctionnement reste incertaine.

Les investissements économiques en cours devraient contribuer à accroître les recettes de fiscalité « entreprise » (CFE et CVAE) mais pas avant 2021-2022 car les entreprises industrielles bénéficient d'une exonération de 3 ans.

L'encours global de la dette est important (13.7 M€ au 31/12/18, soit 702€/habitant) et doit être réduit. Néanmoins, la capacité de désendettement de la CdC (tous budgets confondus) était de 8.97 ans au 31/12/2018 et reste tout à fait correcte (la zone médiane est comprise entre 8 et 11 ans).



## ANNEXE 1 : ETAT RECAPITULATIF DES EMPRUNTS au 01/01/2019

### *Budget principal*

	Objet	Capital initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/19
1	Gymnase Authon	419 131	Caisse des dépôts	11/01/12	01/02/13	180	2028	fixe	283 745,46
2	Interconnexion SIE	168 342	Caisse des dépôts	11/01/12	01/02/13	120	2023	fixe	75 989,48
3	Interconnexion Nogent 3	49 320	Crédit Mutuel	04/11/13	31/01/14	120	2024	fixe	24 660,00
4	Bâtiment Pôle enfance Nogent	1 192 910	Caisse des dépôts	27/02/14	01/04/16	360	2045	Taux variable (livret A)	1 119 603,18
5	Bâtiment Pôle enfance Nogent	398 000	Caisse d'Epargne	31/03/14	05/09/14	180	2029	fixe	296 249,24
6	Interconnexion Souancé	130 000	Caisse d'Epargne	21/03/16	22/07/16	240	2036	fixe	116 224,78
7	Interconnexion Souancé (avance)	150 104	Agence de l'Eau	26/11/15	30/04/18	180	2032	0%	141 097,49
8	Maison de santé Nogent	1 000 000	Caisse des dépôts	31/05/16	30/05/17	240	2036	0%	900 000,00
9	Achat d'un bâtiment administratif	120 000	Caisse d'Epargne	18/10/18	15/11/19	120	2028	Taux variable (Euribor)	120 000,00
10	Prêt syndicat Flônerie (bassin rétention Margon)	300 000	Crédit Agricole	11/04/07	16/07/07	180	2022	fixe	87 429,66
11	Prêt syndicat Flônerie (bassin rétention Margon)	800 000	DEXIA /SFIL	28/07/03	01/01/04	240	2023	fixe	261 873,21

### *Budget annexe des transports scolaires*

	Objet	Capital initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/19
1	Achat car Beaumont les Autels	128 526	Caisse d'Epargne	11/12/09	10/01/10	120	2020	fixe	12 466,37
2	Achat car Nogent BT584HH5	102 900	Crédit Agricole	07/10/11	07/01/12	120	2022	fixe	34 061,43
3	Achat car CX40727	58 000	Caisse d'Epargne	26/07/13	05/03/14	120	2024	fixe	30 990,67

### *Budget annexe des zones d'activité*

	Objet	Capital initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/19
1	Aménagement ZA Nogent le Rotrou	1 000 000	DEXIA / SFIL	24/11/03	01/06/04	180	01/05/19	Fixe	40 000,00
2	Aménagement ZA Nogent le Rotrou	2 900 000	DEXIA / SFIL	21/05/08	01/08/09	300	01/05/34	Taux variable (EURIBOR)	2 189 791,58
3	Aménagement ZA Nogent le Rotrou	400 000	Crédit Mutuel	06/12/12	28/02/13	180	30/11/27	Fixe	268 023,94
4	Aménagement ZA Nogent le Rotrou	130 000	Caisse d'Epargne	19/06/13	05/10/13	180	05/07/28	Fixe	91 972,96
5	Aménagement ZA Nogent le Rotrou	123 000	Caisse d'Epargne	27/11/15	14/03/16	120	14/12/25	Fixe	88 080,53

### *Budget annexe de l'immobilier économique*

	Objet	Capital initial	Banque	Date de signature	Date 1ère échéance	Durée (mois)	Date de fin	Nature	Capital au 01/01/19
1	Bâtiment Blue Web	2 400 000	BFT (filiale Crédit Agricole)	06/04/10	15/03/11	240	15/03/30	Taux variable (Euribor)	1 778 515,00
2	Bâtiment Blue Web	1 900 000	BFT (filiale Crédit Agricole)	09/11/10	15/03/11	180	15/12/25	Taux variable (Euribor)	1 023 737,32

3	Travaux	400 000	Crédit Mutuel	22/12/10	30/06/11	240	30/06/30	Fixe	267 286,11
4	Travaux	150 000	Caisse des dépôts	10/01/12	01/02/13	180	01/02/27	Fixe	101 547,73
5	Travaux	150 000	Caisse des dépôts	10/01/12	01/02/13	180	01/02/27	Fixe	101 547,73
6	Consolidation prêt relais	500 000	Crédit Mutuel	17/06/13	31/08/13	144	31/05/25	Fixe	297 265,69
7	Amélioration éclairage usine MLPLV	250 000	Crédit Mutuel	03/07/13	30/06/14	180	30/06/28	Fixe	180 597,22
8	Travaux	250 000	Caisse d'Epargne	23/04/15	27/07/15	180	27/04/30	Fixe	198 014,44
9	Achat bâtiment AIM	120 000	Caisse des dépôts	22/07/16	21/08/17	240	21/08/36	Fixe	109 785,50
10	Réhabilitation anciens abattoirs	2 050 000	Caisse des dépôts	17/11/16	04/05/17	240	04/02/37	Fixe	1 958 608,30
11	Réhabilitation anciens abattoirs	1 600 000	Caisse des dépôts	17/11/16	04/02/18	240	04/11/37	Taux variable (livret A)	1 530 806,81